



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E161566

VALABLE JUSQU'AU 03/07/2025

ÉDITÉ LE

24/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/11/2023
3 000

Raison sociale : AS RENOVATION HABITAT

40 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS EN CHAMPAGNE

Siret : 811 868 470 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4410549

Assurance Responsabilité Travaux :
ENTORIA 00/S.10001.007277

Assurance Responsabilité Civile :
ENTORIA 00/S.10001.007277

Téléphone : 06 25 90 13 06

Portable : 0625901306

Fax :

Site Internet :

E-mail : alex9sanciet@hotmail.com

Responsabilité légale :
COSSAVELLA MAXIME TECHNICIEN CHANTIER

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/07/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur, Maçon, Plombier)	13/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	17/09/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/09/2024
o Ventilation mécanique	13/07/2021
o Fenêtres de toit	13/07/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	13/07/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/07/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.